

Dossier de candidature en Mention Complémentaire « Employé Traiteur »

Dossier à compléter et à retourner au secrétariat pour le 31 mai de l'année en cours, délai de rigueur.

Avez-vous également fait une candidature pour la mention « CDR » ? OUI NON

Si oui, précisez l'ordre de préférence en cas d'admission dans les 2 mentions :

① _____ ② _____

ETAT CIVIL - COORDONNEES			
Nom, prénom :			Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Né(e) le :		à :	Nationalité :
Nom, prénom du responsable légal :			
Adresse :		Profession :	
Téléphone fixe :		Téléphone mobile :	
SITUATION ACTUELLE			
Nom de l'établissement fréquenté :			Ville :
Classe :			
Diplôme préparé :			
Diplôme(s) déjà obtenu(s) :			
PARCOURS SCOLAIRE des 3 DERNIERES ANNEES			
Année scolaire :	Nom Etablissement :	Ville :	Diplôme préparé :
- 20__ / 20__	-	-	-
- 20__ / 20__	-	-	-
- 20__ / 20__	-	-	-
STAGE(S) OU EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLES			
Année:	Entreprise:	Poste occupé :	Durée:
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Constitution du dossier :

- ✓ Le présent dossier de candidature renseigné avec une photo récente
- ✓ Une lettre de motivation
- ✓ La copie des bulletins de l'année en cours et de l'année précédente
- ✓ La copie d'un des diplômes suivants (ou du relevé de notes) du domaine de l'hôtellerie restauration : CAP – BEP – BAC PROFESSIONNEL – BAC TECHNOLOGIQUE – BTS
- ✓ La copie de la journée d'appel (JDC ou du recensement)
- ✓ La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Une enveloppe (format 16 x 23) affranchie au tarif en vigueur libellée à votre adresse

Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Important :

- ↳ **Condition d'accès à la mention complémentaire :**
Etre titulaire d'un des diplômes suivants dans l'hôtellerie restauration :
CAP – BEP – BAC PROFESSIONNEL – BAC TECHNOLOGIQUE – BTS

- ↳ **Statut de l'élève :**
La mention complémentaire permet d'obtenir un diplôme de niveau III. Les élèves inscrits dans cette formation relèvent du **statut lycéen** et non pas du statut d'étudiant.
A ce titre, ils ne peuvent pas bénéficier de la sécurité sociale étudiante, ni des différents services du CROUS (bourse, logement). Si demande de bourse, le dossier doit être monté pendant la **campagne de bourse du second degré** auprès de votre établissement d'origine.

- ↳ **Internat :**
L'internat du lycée est réservé aux élèves de bac technologique et de bac professionnel. Les élèves de mention complémentaire n'y ont pas accès.

- ↳ **Calendrier :**
 - Envoi du dossier de candidature complet avant le 31 mai de l'année en cours
 - Résultat de la commission d'admission à partir du 20 juin de l'année en cours

Date :

Signature :